

Compte rendu CHS-CT DISI du 2 juillet 2012

Le CHS-CT s'est ouvert à 13h30 en présence des chefs des établissements de la DISI (ou de leur adjoint), du DISI, du responsable pôle RH, l'assistante de prévention, le secrétaire administratif du CHS-CT, du médecin de prévention, de l'inspecteur sante et sécurité au travail (ISST) et des membres des organisations syndicales.

Le quorum est atteint et la séance peut débuter.

En liminaire, Solidaires Finances Publiques indique avoir quelques réserves sur le DUERP mais attend des réponses pour se prononcer.

La direction demande à utiliser à titre expérimental et sur cette séance un enregistreur numérique. Cet enregistrement a pour but d'aider le secrétaire administratif et le secrétaire du CHS-CT dans la rédaction du compte rendu. Les enregistrements sont détruits après rédaction du PV du CHS-CT. Les représentants du personnel acceptent cette expérimentation.

Après une demande de modification du PV de la séance précédente par une OS, et accepté par le président, la représentation syndicale vote le PV du CHS-CT précédant à l'unanimité.

Nous faisons ensuite un point d'étape des travaux réalisés suite au décision prise lors du dernier CHS-CT. Tous les points ont avancé et notamment ceux concernant la sécurité incendie et les risques routiers.

Les visites des sites décidés par les CHS-CT ont débuté par l'ESI de Meyzieu. la présentation du compte rendu de cette visite est faite par la représentation syndicale et cette fois-ci par Solidaires Finances Publiques. En résumé , Meyzieu et une usine d'impression-finition..... avec toutes les caractéristiques d'une usine et le niveau de sécurité qui va avec. Nous avons proposé des améliorations que la direction va étudier.

Pour ce qui est du dossier amiante de la Part-Dieu, l'ISST a effectué une visite des LTI.

Pour lui, pas de problème au niveau des particules d'amiante, le calorifugeage est satisfaisant.

Des prélèvements ont toutefois étaient faits et nous aurons les résultats courant juillet.

Dans tous les cas, pour lui, les intervenants dans les LTI ne sont pas exposés au-delà des limites fixées. Toutefois une attention particulière devra être portée sur le maintien de la qualité du calorifugeage.

Nous avons ensuite eu une présentation sur le DUERP et le Plan Annuel de Prévention 2012 (PAP2012).

Le groupe de travail DUERP a travaillé 2 jours ½ sur le document issu des services de la DISI.

L'ISST est intervenu en tout début de GT pour indiquer la philosophie de ce document et surtout nous indiquer comment il fallait apprécier la gravite et la périodicité des risques cela a conduit à plusieurs actions

1) le GT a dû revoir ligne par ligne la cotation des risques avec ces nouvelles informations; il a dans la quasi-totalité des lignes baissé la cotation.

- 2) Du DUERP initial a été sorti un certain nombre de lignes qui n'avaient pas vocation à y figurer. Elles sont du ressort des CHS-CT des établissements hébergeant les personnels DISI (Grenoble, Dijon et Part-Dieu). Engagement est pris par la direction de transmettre ces cas pour analyse dans les CHS concernés
- 3) A partir de ce DUERP est construit le PAP-2012; il reprend l'intégralité des CAS A, B et quelques cas C du DUERP. l'indice de risque est coté de A à D (maximum au minimum).

Solidaires finances indique vouloir des modifications et des engagements de la part du DISI.

Modification du PAP-2012 afin d'y intégrer les risques psycho-sociaux , sous-cotés (indice C) à son avis et pour lesquels il est urgent d'intervenir. Nous rappelons la situation très préoccupante du service AT-PRO, comme nous le faisons dans toutes les instances, afin d'appuyer notre demande. Nous demandons également la prise en compte des formations « geste et posture (indice C) dans le PAP-2012.

Engagement à faire un suivi des lignes DUERP non prises en compte dans le PAP-2012 et à effectuer les actions les plus simples et ou prioritaires.

Engagement à transmettre au CHS-CT les lignes de risques sorties du DUERP et suivre leur avancement.

Après une réponse positive de l'administration à nos demandes et une suspension de séance , les organisations votent le DUERP et le PAP-2012.

Après quelques demandes de modification du circuit et de la forme de la nouvelle fiche standardisée du registre santé et sécurité au travail, les organisations syndicales approuvent sa mise en place.

Pas de remarque consignée sur le registre santé et sécurité au travail du CHS-CT des établissements de la DISI

En points divers:

Solidaires Finances Publiques demande s'il est possible de se renseigner auprès de la mairie du 8eme quant à la possibilité d'obtenir un « statu résident » .Cela permettrait aux agents qui le souhaitent de pouvoir se garer sans souci à l'extérieur pour une somme mensuelle raisonnable, sans gêner les résidents du quartier puisque nous avons tous constaté le « désert » de véhicules dans cette rue en journée. L'idée est retenue par l'administration , à suivre donc !!!

Le secrétaire administratif présente ensuite le projet de rénovation des toilettes du 4 ème étage du bâtiment A de l'établissement Lyon Lumière. L'idée est d'en profiter pour mettre en place un WC adapté aux personnes handicapées.

La direction indique qu'elle entend de cette manière initier un processus qui nous conduira dans les prochains mois à réunir un groupe de travail « handicap » permettant d'appréhender le sujet de manière plus globale avec la prise en compte de l'accessibilité ,entre autre.

Le CHS-CT est clôturé à 17h45